



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Rapport du Gouvernement sur les compétences des mairies d'arrondissement

Question orale n° 494

Texte de la question

Mme Catherine Ibled interroge Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur la remise du rapport du Gouvernement au Parlement évaluant la possibilité de transférer, à Paris, Lyon et Marseille, certaines compétences actuellement exercées par la mairie centrale vers les mairies d'arrondissement ou de secteur, conformément à l'article 7 de la loi du 11 août 2025.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Ibled](#)

Circonscription : Paris (13^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 494

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Aménagement du territoire et décentralisation

Ministère attributaire : Aménagement du territoire et décentralisation

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)